



DÉLIBÉRATION N° 37

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

OBJET : Tarifs des seniors aux repas à domicile et au restaurant de la Résidence Lorraine, et tarifs des prix de vente par catégorie de denrées et de boissons au restaurant et au salon de thé du Club
Planchette - Année 2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 novembre 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 24 novembre 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**TARIFS DES SENIORS AUX REPAS A DOMICILE ET AU RESTAURANT DE LA
RÉSIDENTE LORRAINE, ET TARIFS DES PRIX DE VENTE PAR CATEGORIE DE
DENREES ET DE BOISSONS AU RESTAURANT ET AU SALON DE THE
DU CLUB PLANCHETTE
ANNEE 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°19 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 20 juin 2023 fixant les tarifs des seniors aux repas au domicile et au restaurant de la résidence Lorraine, et les tarifs des prix de vente par catégorie de denrées et de boissons au restaurant et au salon de thé du Club de la Planchette,

CONSIDERANT que ladite délibération mentionne que les prix des repas pour toutes les prestations sont automatiquement revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année, sauf si le Conseil d'administration décide le contraire avant le 31 décembre de l'année N-1,

CONSIDERANT qu'il est proposé de ne pas procéder à une augmentation des tarifs des repas pour l'année 2026,

DECIDE

ARTICLE De ne pas augmenter les tarifs des repas à domicile, du restaurant
UNIQUE : Lorraine et du restaurant Planchette pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
P/Madame le Maire Présidente
Martine ROUCHON
Vice-Présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20251124-20251137-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025